



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/6

Blue-Stripe(TM) - White Stripe(TM) Magnesium Oxide

Révision 1

Date de révision 2019-05-03

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Blue-Stripe(TM) - White Stripe(TM) Magnesium Oxide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description Matière premiere pour fonderie .

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570
Maumee, Ohio 43537 USA
Web www.ransom-randolph.com
Téléphone +1 (419) 865-9497
Télécopie +1 (419) 865-9997
Email RR.SDS@dentsply.com
Adresse e-mail de la personne compétente RR.SDS@dentsply.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029
Société Centro antiveneni Niguarda di Milano
Centro antiveneni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

SECTION 2: Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention de danger While this material is not considered hazardous under the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200), this SDS contains valuable information critical to the safe handling and proper use of the product. This SDS should be retained and made available for employees and other other users of this product.
Ce mélange / substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008.
Aucun danger important

Informations supplémentaires

Sans objet. Une évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Informations supplémentaires

Le texte intégral relatif aux Phrases de risque mentionnées dans cette partie est présenté en Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

Blue-Stripe(TM) - White Stripe(TM) Magnesium Oxide

Révision 1

Date de révision 2019-05-03

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon.
Ingestion	Boire 1 à 2 verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Éviter de soulever de la poussière. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Aucune exigence en matière d'environnement.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Éviter de soulever de la poussière. Nettoyer la zone concernée à l'aide d'un aspirateur. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.
--	---

6.4. Référence à d'autres sections

	Se reporter à la section pour de plus amples informations.
--	--

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Éviter de soulever de la poussière. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
	Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver les récipients hermétiquement fermés.
--	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



	Matiere premiere pour fonderie .
--	----------------------------------

Blue-Stripe(TM) - White Stripe(TM) Magnesium Oxide

Révision 1

Date de révision 2019-05-03

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition**

	 
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Vêtements de protection.
Protection des yeux / du visage	En cas d'éclaboussement, porter : Lunettes de protection réglementaires. lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau - Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection respiratoire	Équipement respiratoire adapté.
8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas nécessaire normalement.
Contrôles de l'exposition professionnelle	Une ventilation par aspiration locale est nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État	(En) poudre
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légère
pH	6 - 8
Point de fusion	> 2100 °C
Point de congélation	Sans objet.
Point d'ébullition	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	3.6 (H2O = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	Sans objet.
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Blue-Stripe(TM) - White Stripe(TM) Magnesium Oxide

Révision 1

Date de révision 2019-05-03

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	Sans objet.
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	Sans objet.
--	-------------

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun danger important.
--	-------------------------

10.4. Conditions à éviter

	Humidité.
--	-----------

10.5. Matières incompatibles

	Aucun danger important.
--	-------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

	La combustion produit des fumées nauséabondes et irritantes.
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau et des membranes muqueuses.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune irritation escomptée.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun effet de sensibilisation signalé.
mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet mutagène signalé.
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Dose sans effet observé. Concentration sans effet observé.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Aucun effet indésirable connu sur la santé.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
danger par aspiration	Aucun danger important.
Exposition répétée ou prolongée	L'inhalation peut provoquer une toux, une douleur dans la poitrine ou une irritation du système respiratoire.

11.1.4. Informations toxicologiques

	donnée non disponible
--	-----------------------

SECTION 12: Informations écologiques

Blue-Stripe(TM) - White Stripe(TM) Magnesium Oxide

Révision 1

Date de révision 2019-05-03

12.1. Toxicité

Blue-Stripe(TM) - White Stripe(TM) Magnesium Oxide	Poisson CL50/96h: 1970.000 mg/l
--	---------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Ne s'accumule pas biologiquement.
--	-----------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

	indéterminé.
--	--------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	indéterminé.
--	--------------

12.6. Autres effets néfastes

	Sans objet.
--	-------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

	Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	--

Méthodes d'élimination

	Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.
--	--

Élimination du conditionnement

	Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.
--	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

14.4. Groupe d'emballage

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

14.5. Dangers pour l'environnement

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

Informations supplémentaires

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	U.S. FEDERAL REGULATIONS: Magnesium oxide. CERCLA 103 Reportable Quantity: This product is not subject to CERCLA toxic chemical reporting requirements. Many states have more
------------	---

Blue-Stripe(TM) - White Stripe(TM) Magnesium Oxide

Révision 1

Date de révision 2019-05-03

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

stringent release reporting requirements. Report spills required under federal, state and local regulations.

SARA TITLE III:

Hazard Category For Section 311/312: none

Section 313 Toxic Chemicals: This product contains the following chemicals subject to Annual Release Reporting Requirements Under SARA Title III, Section 313 (40 CFR 372): None

Section 302 Extremely Hazardous Substances (TPQ): None

EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) Status: All of the components of this product are listed on the TSCA inventory.

INTERNATIONAL REGULATIONS:

Canadian WHMIS Classification: Not a controlled product.

Canadian Environmental Protection Act: All of the components in this product are listed on the Domestic Substances List (DSL).

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :
1 - Numéro CE.

Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.